



Le cadastre solaire: une aide à la décision



Le cadastre solaire

Grâce à l'outil numérique du cadastre solaire, la Communauté de Communes Pévèle Carembault propose à chacun, gratuitement, de se faire une première idée de la productivité solaire sur son toit. En entrant votre adresse dans l'application, vous obtenez immédiatement la superficie rentable pour une installation photovoltaïque. Vous pouvez faire varier cette superficie pour tester plusieurs amplitudes d'investissements, tester le cas de figure de la vente de l'électricité produite, l'utilisation en auto-consommation et même la possibilité d'installer un chauffe-eau solaire.

Et après ?

Une fois votre simulation faite, pour aller plus loin, n'hésitez à faire des devis afin de confirmer sur place les informations du logiciel. Pour cela vous pouvez soit laisser vos coordonnées sur la plateforme (dans ce cas votre projet sera suivi par l'entreprise « In Sun We Trust » qui a conçu le cadastre et qui vous orientera vers ses propres partenaires), soit consulter les entreprise RGE sur le site www.FAIRE.fr. Nous vous recommandons de faire des devis comparatifs. Vous pouvez aussi en parler avec votre conseillère Info-Energie.

Et si l'installation n'est pas possible ?

Il peut arriver que l'outil considère que votre toiture n'est pas idéale pour ce genre d'installation. Votre logement peut aussi être situé dans une zone protégée architecturalement qui rend difficile l'autorisation d'une installation. De plus, la production d'énergie renouvelable est le dernier maillon dans la réflexion pour une rénovation performante. Il y a donc peut-être d'autres travaux plus avantageux pour vous. Là aussi, la conseillère Info-Energie vous conseille, au cas par cas, pour que votre projet habitat soit le plus performant et le plus confortable pour vous.

Pour accéder au cadastre solaire, rendez-vous sur www.pevelecarembault.fr à partir du 29 octobre 2019.

Un conseiller FAIRE proche de chez vous : L'Espace Info-Energie

Grâce au soutien financier de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, le service EIE est depuis 2015 un service de proximité. Ses bureaux sont situés à Templeuve-en-Pévèle et des permanences mensuelles ont lieu sur plusieurs communes du territoire (Cysoing, Phalempin, Pont à Marcq, Ostricourt, Gondecourt et à Orchies à partir de janvier 2020).

Un service gratuit, neutre et indépendant.

Pour contacter notre service **03.59.611.202**. Si vous souhaitez rencontrer la conseillère, il vous est demandé de prendre rendez-vous, même pour les permanences mensuelles.

Le service EIE est financé par :

